



Centre Hospitalier
de Montauban

Communiqué de presse – Centre Hospitalier de Montauban

Le 20 juin 2022

La réorganisation du service des Urgences

Depuis plusieurs mois, la Fédération Départementale des Urgences Hospitalières du 82 fait face à de grandes difficultés de recrutement de médecins urgentistes (15 postes vacants sur les 38 de la Fédération des Urgences Hospitalières 82). La crise dite des urgences n'est pas spécifique ... aux urgences et n'est pas non plus liée à la période estivale. C'est l'ensemble de l'organisation des soins (soins non programmés) qui doit être repensé en lien avec les différents acteurs du système de santé.

Une concertation a eu lieu avec les équipes médicales et soignantes des services d'urgence du Centre Hospitalier de Montauban et du Centre Hospitalier Intercommunal Castelsarrasin Moissac, la Clinique du Pont de Chaumes, le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, la médecine de ville, l'association de la Permanence des Soins Ambulatoire 82 (PDSA 82) et l'Agence Régionale de Santé. Des solutions ont été conçues afin de permettre le fonctionnement des urgences sans perte de chance pour les patients sur l'ensemble du territoire tout en préservant les conditions de travail des médecins urgentistes encore présents et des professionnels paramédicaux.

Depuis le mois de novembre 2021, plusieurs actions ont été entreprises :

Sur le site de Moissac

Fermeture des urgences la nuit à Moissac avec maintien du SMUR H24

Sur le site de Montauban

Suppression de la deuxième ligne de SMUR H24

Aujourd'hui, une étape supplémentaire doit être franchie pour garantir un service public des urgences correspondant à son cœur de métier.

Depuis plusieurs semaines, des groupes de travail ont réfléchi pour mettre en place un dispositif qui a déjà été expérimenté ailleurs en France mais aussi à l'étranger : le Service d'Accès aux Soins (SAS).

Le SAS a pour objectif de recentrer l'activité des urgentistes et des soignants sur les urgences et en priorité les urgences vitales, tout en renforçant l'articulation ville/hôpital en s'appuyant sur les médecins traitants et d'autres dispositifs existant comme le Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI) qui a ouvert au 1er juin 2022 à Montauban.

L'organisation envisagée ne consiste pas à fermer les urgences. Toutes admissions aux urgences se feront sur orientation du médecin traitant ou appel téléphonique au 15 ou au 3966 permettant d'orienter le patient vers la structure adaptée à la demande de soins : médecin traitant, Centre Médical de Soins Immédiats, Urgences ou intervention au SMUR pour les interventions vitales. Le SAS s'appuie sur l'expertise des médecins régulateurs et sur la collaboration avec les médecins de ville qui pourront aussi adresser des patients. Des effectifs supplémentaires d'assistants de régulation médicale (ARM) vont être recrutés pour faciliter le traitement des appels au 15 ou au 3966. Les médecins régulateurs de la PDSA sont sollicités pour renforcer la régulation du 3966 en journée de semaine.

Afin d'informer les patients, des affiches seront apposées devant les urgences des deux sites, en plusieurs langues afin de faciliter leur compréhension et pour donner la conduite à tenir aux usagers.

Une vigilance particulière sera apportée aux patients les plus vulnérables (personnes âgées, personnes handicapées, personnes éloignées du soin...) par un partenariat renforcé avec les dispositifs du territoire : service de soins à domicile, établissements médico-sociaux pour lesquels une communication spécifique sur les circuits d'adressage va être faite.

Ce projet de réorganisation de l'accès aux urgences a été pensé avec tous les acteurs de santé du territoire, en s'appuyant sur les professionnels de terrain qui connaissent les besoins de santé des Tarn-et-Garonnais.

Contact presse :

Centre Hospitalier de Montauban

Service communication

Laure FOURCADE – 05.63.92.89.22 ou l.fourcade@ch-montauban.fr